

NEWSLETTER UNSA-ANPE DU 31 OCTOBRE 2008

DEVENIR DES C.D.D. :

A fin septembre, le nombre de collègues en CDD (tous niveaux et toutes filières) était de 2813. Suite à l'accord que nous avons signé en mars 2008, 923 collègues de niveau 2 ont pu s'inscrire aux sélections internes. 96% ont réussi les épreuves écrites et ont passé en octobre l'oral. La liste des lauréats est mise en ligne à compter du 31/10/2008 sur Alice.

Les lauréats (au minimum 800 CDD) seront embauchés en CDI de droit public statut 2003 avant le 31/12/2008 tel que le prévoit l'accord que l'UNSA-ANPE avait signé.

Les agents en CDD non retenus à l'issue de ces sélections ainsi que tous ceux occupant un emploi permanent (remplacement d'un agent affecté sur les dispositifs CRP, CVE, CTP, PFV,...) dont les contrats se termineraient avant le 31/12/2008, seront renouvelés afin de pouvoir bénéficier des mesures spécifiques qui seront négociées dans le cadre de l'accord RH transitoire.

L'UNSA-ANPE a rappelé à la DG son obligation de faire appliquer, dans l'ensemble des régions, l'instruction du 17 juin 2008 en particuliers sur les délais de prévenance de fin contrat et les mesures d'accompagnement vers l'emploi durable tant pour les agents en CDD, qu'en contrats temporaires et contrats aidés. Pour l'UNSA-ANPE, comme pour d'autres O.S. d'ailleurs, la question de la résorption de la précarité est majeure. Mais à la différence d'autres, nous ne nous contentons pas de beaux discours de principe et de communication, nous agissons !

LOGEMENT SOCIAL :

Un état des lieux national nous a été fait le 30/10/2008. On peut noter des améliorations dans pratiquement toutes les régions sur la prise en compte des demandes de logement des agents ANPE sur le quota Préfectoral et/ou Ministère de Tutelle. La DG en concertation avec les O.S. a mis en ligne sur Alice dans l'Espace RH national, un guide à destination des agents demandeurs de logement social dont vous trouverez le lien ci-dessous :

http://alice.anpe.fr/rhenligne/site/html/relations_so/logement/index.htm

Une rallonge budgétaire de 100 000 Euros a été versée à l'ADASA pour la prestation « Aide au logement locatif » et un avenant a été signé afin de l'ouvrir à un nombre plus important de collègues.

L'UNSA-ANPE a rappelé que la problématique du logement ne peut pas être déconnectée de celle du pouvoir d'achat des agents. L'UNSA-ANPE a réaffirmé son exigence d'ouverture rapide, avant fin décembre 2008, de négociations sur la revalorisation des salaires ANPE.

VU SUR LE NET :

UN NOUVEAU LOGO : ...



DEJA PARODIE :



NEGOS : FIN DU 1^{ER} ROUND, les choses sérieuses commencent !

Mardi dernier, les 7 délégations syndicales se sont retrouvées à l'invitation du Délégué général pour une ultime séance de négociation sur l'accord préalable. Accouché aux forceps, cet accord sera la véritable colonne vertébrale des négociations à venir tant pour les accords dits transitoires que la future convention collective de Pôle Emploi. Nous reviendrons en détail, début novembre, dans une communication commune avec l'UNSA Assurance Chômage sur le contenu de cet accord qui est soumis à la signature des 7 fédérations. Les prochaines séances de négociations concerneront l'accord sur les Instances de Représentations du Personnel transitoires et le droit syndical transitoire. Durant cette séance, 6 des 7 délégations syndicales présentes, à savoir la CGC, la CFDT, la CGT, la CFTC, le SNU-FSU et l'UNSA, ont fait lecture de deux déclarations communes sur les conditions de travail et sur le projet d'accord sur les IRP transitoires. Vous pouvez retrouver l'accord préalable et les deux déclarations intersyndicales sur notre site www.unsa-anpe.fr

BILLET D'HUMEUR:Le train s'emballle...

Dans le contexte actuel de changements, d'inquiétudes, de questionnements et d'annonces à tout va, le train n'a pas fini de siffler !!!

Dans sa folle course contre la montre le Machiniste a lancé le top départ avant l'heure, ignore les signaux de circulation, manque les arrêts en gare, avec pour seul objectif arriver en gare Pôle Emploi le 01/01/2009 à 00h00.

Le machiniste du haut de son siège éjectable est seul maître à bord !

Et pas question de s'embarrasser des conditions de transport des passagers de 2de classe, de leurs doléances et encore moins de les dédommager.

Foncer !!!

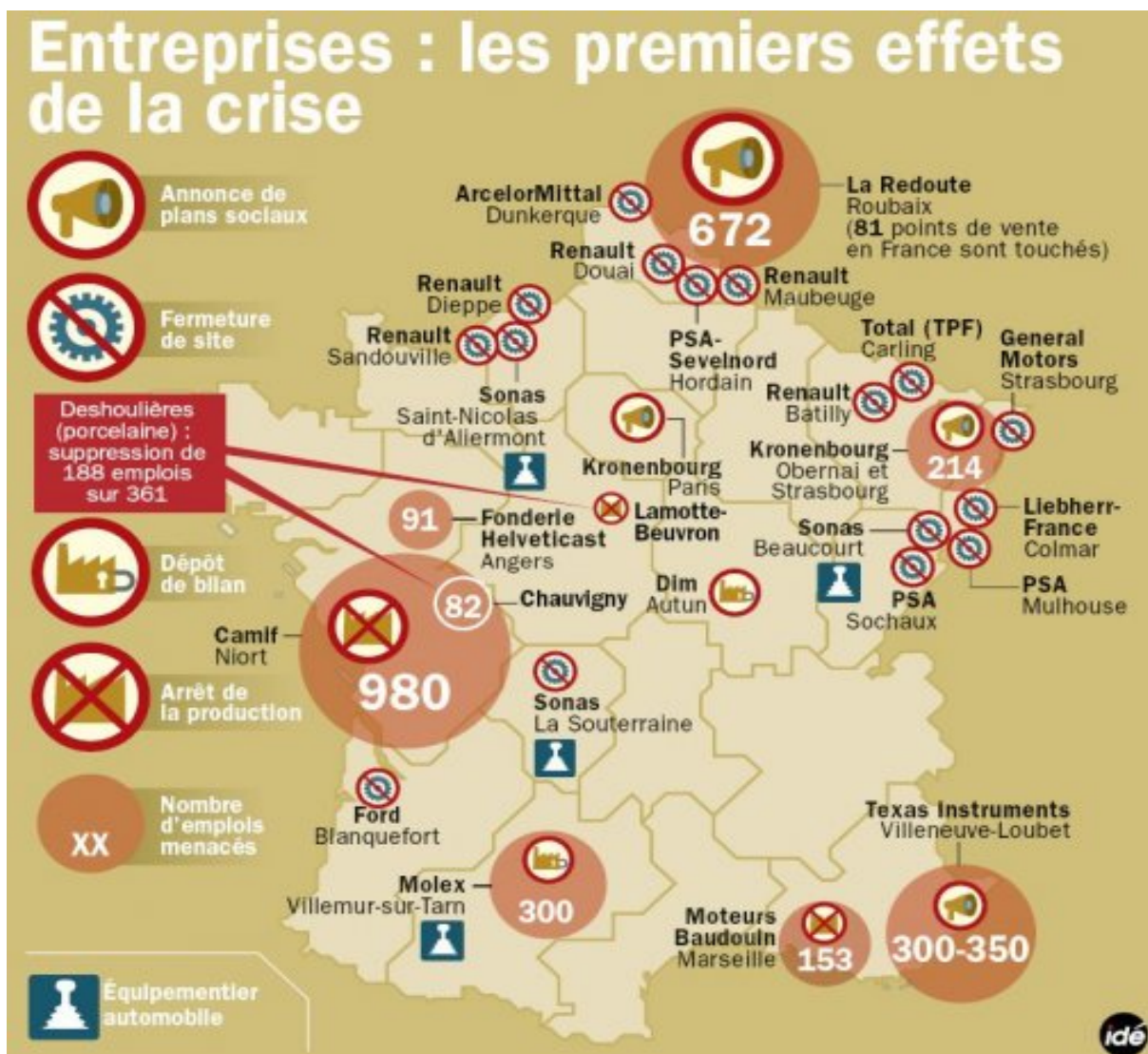
Alors il nous appartient de ne pas laisser ce TGV lancé à vive allure emprunter les voies d'un TER et dérailler.

Il est encore temps de rappeler à l'ordre le machiniste pour que ce train emprunte des rails aménagés et arrive à quai avec ses passagers sains et saufs.

Le compte à rebours tourne ... le temps de la mobilisation est venu !!!

LE CHOMAGE CONTINUE D'AUGMENTER !

Les derniers chiffres du chômage sont tombés le 30/10/2008 à 19h et comme le révélait le Canard Enchaîné dans son édition du mercredi 29 octobre, ils sont mauvais (+ 8000 D.E.). Après la hausse catastrophique du mois dernier (+ 41300 DE), le chômage poursuit sa montée. A noter que cette hausse du chômage n'est pas la conséquence directe de la crise financière internationale que nous vivons depuis début octobre car il s'agit des chiffres d'août (+41300) et de septembre (+8000). Les impacts du crack boursier vont entraîner une poursuite de la hausse du chômage pour au minimum les 12 prochains mois, tels sont les prévisions tant des experts économistes que de nos politiques.



L'UNSA-ANPE demande que le budget prévisionnel et les objectifs fixés pour 2009 à Pôle Emploi soient réétudiés en prenant en compte les projections alarmistes et les nouvelles exigences présidentielles. L'UNSA-ANPE exige des moyens supplémentaires afin que les engagements ministériels (1 conseiller pour 60 DE, ...) soient tenus.

A l'UNSA, nous sommes pragmatiques : Mieux vaut anticiper pour ne pas subir !!

INSOLITE:

Lors de sa visite du mardi 28 octobre à Rethel dans les Ardennes, le Chef de l'Etat a dévoilé son plan pour l'emploi et sa vision du nouveau Service Public de l'Emploi. On a compris, Nicolas Sarkozy veut que ça aille vite. Tellement vite qu'il a inauguré le premier Pôle Emploi ce 28 octobre alors que le nouvel opérateur n'est pas encore créé. En effet, l'article 9 de la loi n° 2008-126 du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi est très clair: L'institution Pôle Emploi est réputée créée à la date de la première réunion de son conseil d'administration. Or la première réunion du Conseil Administration devrait se réunir le 19 décembre prochain et c'est qu'à partir de cette date que sera créé Pôle Emploi ! Il semblerait que le Président ait confondu vitesse et précipitation...mais certainement pas grosse opération de communication !



Photo mise en ligne sur le site de l'Instance Nationale Provisoire

Comité de rédaction : Dominique NUGUES, Nathalie PICARD et Jean-Cyril LE GOFF
RETROUVEZ TOUTES LES INFOS D'UN SEUL CLIC, SUR LE SITE : www.unsa-anpe.fr